

# ONZIÈME (11<sup>E</sup>) RENCONTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2017-2018

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Le 17 mai 2018, 11 h 30

Téléconférence

## PROCÈS-VERBAL

### 1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum

Le président, Willy Wilondja, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration qui sont présents, ainsi qu'à leur invité, Me Michel Doucet. Il y a quorum.

CÉD NORD-EST	CÉD NORD-OUEST	CÉD SUD
Sont présents :		
Mario Pelletier	Francine Cyr Robert Levesque	Roger Martin Willy Wilondja
Sont absents :		
Marcel Basque Richard Gallant	Hélène Laplante	Réal Allain
Est également présente :		
Chantal Ouellette, responsable administrative des CÉD francophones et secrétaire		
Est invité :		
Me Michel Doucet		

### 2. Mémoire pour la modification de la Loi sur les langues officielles

Me Doucet indique que le fédéral n'a pas commencé un processus de consultation sur la modification de la Loi sur les langues officielles et n'a pas de projet de loi en cours. Ce sont deux instances qui ont entrepris des démarches dans l'éventualité que le fédéral le fasse, soit le comité sénatorial et le commissariat aux langues officielles.

Selon Me Doucet quelques éléments de la partie 7 pourraient préciser les mesures positives et les pouvoirs conférés au commissaire sur les langues officielles. On ne pourrait pas demander de pouvoirs additionnels en éducation puisque c'est un domaine de compétence provinciale.

Il serait plus probable que la spécificité des provinces soit prise en compte dans un Règlement découlant de la loi sur les langues officielles. Il y a d'ailleurs un comité parlementaire qui travaille présentement sur ces règlements.

#### RÉSOLUTION 2017-2018/109

Il est dûment proposé et appuyé

Que Me Doucet rédige un mémoire à remettre au commissaire sur les langues officielles énonçant des points qui méritent d'être modifiés et améliorés dans la Loi sur les langues officielles et qui auront un effet constructif sur l'éducation au Nouveau-Brunswick.



Mario Pelletier quitte la réunion pendant les discussions, avant le vote. Il n'y a plus quorum pour prendre une décision.

DÉPOSÉE SUR LE BUREAU

Il est convenu que Me Doucet enverra un bref aperçu de ce qui pourrait se retrouver dans le mémoire déposé au commissaire aux langues officielles dans un courriel. Celui-ci sera circulé aux membres du CA afin qu'une décision soit prise sur la question. La date butoir de dépôt est le 31 mai 2018.

### **3. Levée de la réunion**

La réunion se termine à 12 h 15.

---

Willy Wilondja, président

---

Chantal Ouellette, secrétaire